



**La Revue de la vie scolaire : conseiller d'éducation. L'exploration des marges éducatives : Du surveillant général au conseiller de la communauté éducative**

**The review of school life: head education councillor. The exploration of educational margins: From the general supervisor to the educational community councillor**

Céline Chauvigné<sup>1</sup>

Celine.Chauvigne@univ-nantes.fr

**Résumé:** A partir de l'étude d'une revue professionnelle retraçant la construction d'un métier unique dans le second degré en Europe, le conseiller principal d'éducation, nous nous intéressons à ce qui se passe à côté de la classe, espace jugé mineur dans les apprentissages de l'enfant en France. Dans ces marges de l'instruction où se développent des formes éducatives, quelle est la place, le rôle et l'influence de cet éducateur sur les finalités de l'école française et l'évolution de l'enfant dans son parcours scolaire ?

**Mots-clés :** vie scolaire – médiation- autorité-émancipation- conseiller principal d'éducation

**Abstract:** Starting from a historic journal about a unique profession in the secondary education in Europe, the supervisor or head education counsellor, we are interested in what happens next to the class, space considered minor in the learning of the child in France. In the outer solar systems where educational forms develop, what is the place, the role and the influence of this educator on the aims of the French school and the evolution of the child in his school career?

**Keywords:** school life - mediation - authority - emancipation - head education councillor

---

1 CREN, Université de Nantes

« Là, où il n'y a pas de liberté, il n'y a guère de responsabilités. L'apprentissage de la responsabilité se fait en même temps que celui de la liberté, qui sert à la fois à l'individu et à la collectivité. Le surveillant général est particulièrement bien placé pour réaliser cet apprentissage (...)» affirmait l'inspection générale en 1965.<sup>2</sup>

Cette déclaration, pour le moins novatrice, dans un système éducatif fondé sur l'exclusivité pédagogique du travail en classe (Vincent, 1994), interroge l'École à deux niveaux. D'une part, elle questionne l'axe central de l'éducation dans une institution le plus souvent définie par l'instruction. D'autre part, elle interpelle le rôle et le jeu des conseillers d'éducation dans leur participation et leur engagement dans une dimension éducative des élèves, jusque-là absente, en ces termes. Cette double réflexion n'est pas le produit d'une intervention isolée, mais bien le début d'une transformation de l'École dans un contexte de démocratisation, avec l'afflux d'un public nouveau et hétérogène et la généralisation d'établissements comme les collèges d'enseignement technique (CET) invitant à dépasser, une prise en charge traditionnelle des élèves.

Les chefs d'établissement, les censeurs<sup>3</sup>, les enseignants et les surveillants généraux, principaux acteurs du système éducatif à cette époque, sont contraints d'« admettre que l'ancienne discipline est morte, disparue avec la redingote des proviseurs et la distribution solennelle des prix (...) À quelques exceptions près, ils (les élèves) font opposition au clan des adultes, ils s'organisent une vie en marge des règlements. Souvent aussi nous les mettons dans une fausse position, à force de contrôle et de surveillance, nous les amenons à tricher pour nous présenter le visage conventionnel que nous attendons. (...) »<sup>4</sup> Pour répondre à cette nouvelle donne, de nouvelles approches éducatives étaient à concevoir (Dewey 1938/2011, Cousinet, 1945, Oury, 1967).

Quelles sont ces approches ? Est-il possible d'éduquer ? Comment éduque-t-on et que se joue-t-il dans ces marges du système éducatif ? En quoi le conseiller principal d'éducation peut-il répondre de ces marges et dans quels buts ? Ces questions sont travaillées dans une revue professionnelle appelée, aujourd'hui, la revue de la vie scolaire : conseiller d'éducation.

Cette communication s'inscrit dans le cadre de l'étude de cette revue professionnelle unique en son genre, retraçant la construction d'un métier méconnu (Condette 2014) et souvent perçu en marge du système éducatif : celui de conseiller principal d'éducation. Cette approche s'intéresse donc à ce qui se passe à côté de la classe. Elle donne à voir comment se développent des formes éducatives nouvelles en dehors de l'axe central de l'instruction et comment celles-ci participent aujourd'hui à la prise en charge des élèves en milieu scolaire.

2 Dans revue *le surveillant général*, Inspecteur Braillon, p. 8.

3 Circulaire n° 1950 du 14/5/1966 portant attributions des censeurs et chefs d'établissement

4 Dans revue *le surveillant général*, 1965, n°1, p. 3

Cette recherche entend, sur la période d'existence de la revue (1960-2016), retracer la généalogie d'un éducateur atypique allant du surveillant général au conseiller de la communauté éducative (MEN, 2015)<sup>5</sup> ; l'objectif étant, dans ces variations, d'interroger la place et le rôle de cet acteur en marge de la classe et dans les apprentissages scolaires des élèves. Nous faisons l'hypothèse, dans cette approche historique et sociologique, que la création de cet acteur singulier interpelle ce qui sous-tend l'École aujourd'hui et ses finalités éducatives.

### **La presse comme expression des marges éducatives**

La forme scolaire est une forme organisée, caractérisée par l'importance des règles, par une organisation rationnelle du temps, par la multiplication et la répétition d'exercices à finalité d'apprentissage (Vincent, 1994). Mais cette forme si révélatrice du système scolaire français convient-elle à tous ? (Hardy, 1994). C'est en ces termes que la question s'est imposée une première fois au sein de ce que nous pourrions appeler la révolution scolaire des années 1960 : la démocratisation puis la massification du système éducatif donnant la possibilité à chaque enfant de suivre un cursus scolaire. Ces événements ne font que manifester au grand jour un mouvement commencé une dizaine d'années plus tôt. La presse périodique et spécialisée de ces années-là, se fait alors, l'écho et le relais d'un mouvement de fond novateur : celui d'une réflexion sur l'École et l'urgence de sa réforme, en particulier, dans le second degré. Sorte de miroir grossissant d'un système en pleine mutation, marqué par des courants idéologiques et pédagogiques réformateurs, la presse éducative florissante des années 60 se fait l'expression de pratiques innovantes, aussi bien sur le plan des méthodes que dans l'approche éducative de l'enfant en milieu scolaire. Dans cette offre journalistique, une revue se distingue tout particulièrement de ses homologues, donnant à voir et à penser un espace et une vie en marge de la classe, classe qui demeure le cœur du système éducatif français. Il s'agit de la revue le *surveillant général* (1965), héritière du *bulletin de l'amicale des anciens stagiaires de Reims* (AASR), devenue, le *conseiller d'éducation* (1971) et aujourd'hui appelée *la revue de la vie scolaire : conseiller d'éducation* (2005). L'esprit de cette revue est de rendre compte des transformations récentes d'une école ouverte à tous, de leurs implications éducatives, ainsi que des difficultés qu'elles ne manquent pas d'entraîner. Elle cherche également à penser l'accompagnement éducatif de ces réformes en imaginant de nouvelles démarches, de nouvelles pratiques pour les acteurs de l'établissement qu'ils soient enseignants, chefs d'établissement ou surveillants généraux.

La revue cherche, pourrait-on dire, à penser le passage de la tradition scolaire à la modernité, « un grand mouvement se manifeste pour une transformation progressive des conditions de vie des élèves » (AASR, 1961, p.1). Comment, au tournant de cette époque, imaginer une École autre, une École du secondaire qui dépasse la séparation de l'instruction et de l'éducation amenant à penser l'acte éducatif comme

5 Se référer note 14

un tout, au-delà du système élitiste napoléonien qui l'a vue naître (1802), (Prost, 2004, Delahaye et al., 2009/2013) ? Un certain nombre de convergences allait faire des années 60, et en particulier de l'année 68, le catalyseur de revendications visant à changer l'école et la société (Vergnioux, Kahn, 2008). Ces convergences s'expriment dans la presse éducative étudiée (du *surveillant général* au *conseiller d'éducation*) sous trois grands thèmes : une jeunesse hétérogène qui s'affirme, la volonté de voir une école démocratique et éducative supplanter une école élitiste et la nécessité d'espaces et de professionnels pouvant conduire à la concrétisation de ce mouvement.

### *La jeunesse*

La jeunesse de masse investit l'école et amène avec elle de nouvelles problématiques (Prost, 2004, Dubet, 1991, Baillon, 1993, Chauvigné, 2017) : « Ce n'est certes pas une boutade que d'affirmer que la jeunesse est aussi vieille que le monde, mais jamais peut-être le mot « jeunesse » n'a été autant employé, autant analysé, autant commenté. Des psychologues et des conférenciers, la presse, le cinéma s'en sont emparés jalousement », « tant de jeunesse qui effraie... » (ASSR, p. 3, 1962) écrit-on en titre de cet article ! Une jeunesse qui préoccupe autant que les nouveaux comportements parentaux. Ainsi, peut-on suivre à travers les titres des articles, les traces de cette population qui change et qui aspire à plus de libertés que ses aïeux : « une mode qui scandalise, évolution d'une culture de la jeunesse » (ASSR, 1962), « opinions sur l'éducation et éducation de la jeunesse » (conseiller d'éducation, 1972), « approche de la jeunesse aujourd'hui » (conseiller d'éducation, 1975), « jeunesse, école et précarité » (la revue de la vie scolaire : conseiller d'éducation, 2005). La revendication d'une liberté de parole, la volonté d'une vie meilleure et d'une reconnaissance de droits viennent bousculer l'ordre social et pédagogique d'une école fondée sur la classe et les études comme seule finalité éducative et créer quelques clivages, aussi bien sur le plan purement scolaire que sur le plan comportemental en général. Peut-on, cependant, parler d'une crise de l'éducation ? Telle est la question que pose la revue. Par ailleurs, la présence hebdomadaire de cette jeunesse dans les établissements scolaires et en particulier dans les collèges d'enseignement technique (C.E.T) (Berthoin, 1959) et leur profil scolaire, nécessitent une prise en charge globale plus générale, préoccupation entretenue par les sciences humaines, l'éducation nouvelle et les mouvements de jeunesse de cette époque. Dès 1959, devant un tel essor juvénile, qualifié d'*explosion scolaire* (Cros, 1962,) la prise de conscience d'un changement « pour une école nouvelle, une formation des maîtres et la recherche en éducation »<sup>6</sup> (Robert, 2008, 2012) devient manifeste.

### *Des pratiques innovantes pour une école démocratique et éducative*

La revue le *surveillant général* (1960), héritière du *bulletin de l'amicale des anciens stagiaires de Reims* (AASR) s'emploie alors à dénoncer une école jugée

6 Premier colloque scientifique dans cette période pour ce sujet.

obsolète, en défaut sur le plan éducatif, en perte de sens pour ses usagers (du *conseiller d'éducation*, 1970 au *conseiller d'éducation, la revue de la vie scolaire*, 1991) et qui peine à prendre en compte les différences individuelles (*la revue de la vie scolaire : conseiller d'éducation*, 2005) :

Nous sommes pris dans l'inflexible carcan des emplois du temps, accablés sous le poids des programmes où les élèves sont soumis parfois à un régime drastique ... Il faut obtenir des jeunes gens, quoi ? l'obéissance. On disait, il n'y a pas si longtemps, en évoquant le régime militaire des internats que l'organisation était d'inspiration napoléonienne avec l'ordre, l'alignement, mais les choses ont changé, résister aux méfaits de la rationalisation.... (*Le surveillant général*, 1965, p.3)

Cette critique appelle par contre coup un autre modèle d'école avec un espace de vie, la vie scolaire, entendue, comme un élargissement de la forme scolaire traditionnelle, un tout, en dehors de la classe (Lahire, 2008) et périphérique, compris à la fois comme un ensemble d'expériences vécues et comme un service (Dupeyron, 2017). Un tel espace requiert des personnels d'éducation chargés d'encadrer et de suivre les élèves dans tous les aspects de leur scolarité et particulièrement des conseillers principaux d'éducation, qui seront créés en 1970. Si la notion de vie scolaire n'est pas nouvelle (1890), c'est bien sa transformation sous l'effet de nouveaux publics scolaires, de l'évolution des mœurs et de la place de l'enfant dans sa dimension psychologique (Charcot, Binet, Wallon, Piaget), mais aussi avec l'essor des idées de l'Éducation nouvelle (Freinet, Cousinet, Décroly) et des mouvements de jeunesse (OCCE<sup>7</sup>, AOREVET<sup>8</sup>, CEMEA<sup>9</sup>). Les innovations pédagogiques et pratiques s'invitent au sein des établissements scolaires en amenant des dimensions nouvelles pour penser les interactions avec l'enfant, le prendre en charge dans sa globalité, insufflant également une dimension démocratique dans les apprentissages avec des travaux libres par groupe favorisant l'autonomie, la responsabilité et la solidarité : « L'éducation (...) a pour but d'aider l'enfant puis l'adolescent à devenir un homme. Elle réside en grande partie dans l'apprentissage de l'autonomie et de la maîtrise de soi. Son but n'est pas de faire, mais d'éveiller des personnes. » (*Le surveillant général*, n°11, 1967, p.2). Ainsi la vie scolaire se voit- elle dotée d'une dimension éducative, que le Rapport Bourgeois n'avait pu imposer en 1890 (Prost, XXX), mais que le Ministre Capitan de l'éducation nationale de 1944, inscrivait déjà dans les directives des chefs d'établissement : « aménager un milieu scolaire » (Barthélémy, 2005). Ce faisceau de convergences des années soixante, relayé par la presse éducative, était une manière de réinterroger la forme scolaire et d'imposer des marges éducatives au sein de l'école : la vie scolaire en serait le théâtre et les surveillants généraux puis

7 Office Central de la Coopération à l'École

8 Associations régionales des œuvres éducatives et de vacances de l'enseignement technique

9 Centres d'Entraînement aux Méthodes d'Éducation Active



les conseillers d'éducation et les conseillers principaux d'éducation, les metteurs en scène.

*Des espaces et des professionnels à instituer*

Sous l'impulsion de cet élan réformateur et la diffusion de nouvelles pratiques, les surveillants généraux militent et voient leur rôle se transformer en plusieurs actes (1965<sup>10</sup>, 1970-72<sup>11</sup>, 1982<sup>12</sup>, 1989<sup>13</sup>, 2013<sup>14</sup>, 2015<sup>15</sup>). La revue constitue alors un levier pédagogique, mais aussi le développement d'un réseau pour des acteurs éducatifs quelque peu isolés, éprouvant malaise et incertitude dans une fonction qui peine à se défaire d'une image de « surgé d'autrefois symbolis[ant] la discipline. Moustachu, barbu, terrible, un trousseau de clés tintinnabulant, c'était Jupiter tonnant. Le surgé, aujourd'hui, se refuse au caporalisme dans le style de l'adjudant Flic. Il a compris qu'il devait non pas tant surveiller<sup>16</sup> les élèves, mais veiller sur eux. C'est un éducateur qui a déjà enseigné qui connaît les jeunes, qui les aime. Le surveillant général peut-être aussi bien aimé que craint, il réalise souvent cet idéal. Ce qui rend son métier délicat, c'est qu'il se trouve seul au carrefour : élèves parents surveillants professeurs administration direction. » (Le surveillant général, n°15, 1963, p.9). La revue contribuera au fil des années, avec l'appui de l'inspection générale, à construire l'identité professionnelle de cet acteur, d'en instituer la fonction et de concourir à sa professionnalité. Une tâche, nous le verrons, fort difficile à réaliser, compte tenu de la nécessité pour cet éducateur, de s'adapter à son environnement (aux personnels, à la structure, aux populations d'élèves, aux problématiques éducatives, etc.), mais qui s'avère une condition *sine qua non* de la réussite et de l'épanouissement des élèves (MEN, 1982). L'expérience de ce nouvel acteur éducatif, dans sa construction identitaire, se matérialisera par le développement de clubs, de foyers socio-éducatifs, de vie collective à l'internat, d'offres démocratiques et de représentations déléguées s'attachant à éveiller les élèves dans la droite ligne de l'éducation nouvelle : « former des hommes »<sup>17</sup>

10 La circulaire du 17 novembre 1965 reconnaît officiellement un rôle pédagogique et éducatif aux surveillants généraux, ancêtres des conseillers principaux d'éducation

11 Les missions générales des conseillers principaux d'éducation (CPE) sont définies à l'article 4 du décret n° 70-738 du 12 août 1970

12 La circulaire n° 82-482 du 28 octobre 1982 définissant les missions du conseiller principal d'éducation

13 le décret n° 89-730 du 11 octobre 1989 relatif au statut particulier des conseillers principaux d'éducation renforce la dimension pédagogique du conseiller principal d'éducation

14 Le ministère de l'Éducation nationale a publié au Bulletin officiel du 25 juillet 2013 le référentiel de compétences des métiers du professorat et de l'éducation pour maîtriser l'exercice de leur métier

15 La circulaire du 10 août 2015 actualise les missions des CPE au regard du référentiel de compétences du 1<sup>er</sup> juillet 2013

16 Les éléments sont surlignés dans le texte

17 Formule que l'on retrouve à plusieurs reprises dans les articles de *l'AASR au surveillant général* de 1960 à 1968

## **Des marges éducatives à l'institutionnalisation d'un éducateur : des surveillants généraux aux conseillers principaux d'éducation**

« Au moment où une réforme profonde s'installe dans nos écoles, le régime d'éducation ne saurait rester fidèle à des principes et à des méthodes qui datent de l'Empire. (...) cela suppose que l'éducateur puisse prendre son temps, qu'il tienne compte de ce qu'est « son élève » qui cherche à connaître ses réactions personnelles, résultantes de sa vie passée, du climat dans lequel il se développe, présentement, de l'ambiance intime qui commence à l'envelopper » (ASSR, 1962, p.5). Les surveillants généraux aspirent à un rôle d'éducateur (Le surveillant général, n°1, 1965, p.1), encouragés dans cette voie par l'Inspection générale (messieurs Braillon et Galli), visant au-delà de l'ordre, de la sécurité et de l'internat, au développement d'activités éducatives (MEN, 1956).

Dans la revue étudiée, le surveillant général revendique une place centrale dans la prise en charge globale de l'élève, dans la mouvance de l'Éducation nouvelle, après avoir été longtemps relayé au rang de gardien de l'ordre. Dès lors, la revue du *surveillant général* (1965) devenue la *revue de la vie scolaire : conseiller d'éducation* (2015) laisse à voir l'institutionnalisation d'un conseiller principal d'éducation dont l'histoire s'est construite sur la réflexion de surveillants généraux militants, soucieux de défendre une idée de l'éducation à contre-courant d'une forme scolaire traditionnelle, aidés en cela par l'esprit novateur évoqué, mais aussi une inspection générale engagée, tant sur le plan de la formation que sur le plan idéologique, et défendant l'idée d'une éducation globale pour l'enfant (1960 – 1970). À la publication de la circulaire de 1965, les surveillants généraux analysent leur métier comme

« un trait d'union précieux dans le domaine de la pédagogie en ce sens qu'il [le surveillant général] est en contact permanent avec les professeurs et l'ensemble des élèves, qu'il informe le chef d'établissement ainsi que les familles sur les aptitudes et le comportement des enfants ». (Le surveillant général, n°7, 1966, p.12), mais aussi comme « un créateur de climat » :

« sur le plan collectif le surveillant général doit être le créateur du climat de son unité. Il semble en particulier tout indiqué pour être au sein du foyer socio-éducatif, le coordinateur permanent de toutes les activités de club. Je dis bien le coordinateur et non de l'animateur en raison même de la multiplication et de la diversité des activités qui doivent exercer dans un foyer. (...) C'est dans une telle conception de cette tâche que celui qu'on appelle encore le surveillant général pourra s'acheminer sur la voie du conseiller d'éducation » (Le surveillant général, n°8, 1966, p.16).

Cette approche est, à nouveau, défendue et appuyée par les corps d'inspection. Dans le contexte de mai 1968, marqué par une opposition générale à l'autorité et une remise en question de l'enseignement et de la discipline scolaire, les surveillants généraux n'hésitent pas à l'écrire : « à mentalités nouvelles, exigences nouvelles,

méthodes nouvelles » (le surveillant général, n°14, 1968, p. 19) ! Ceci allait conforter le passage du rôle de surveillant général à celui d'éducateur, « à l'interface » du système éducatif. Cette posture est confirmée par la plume de l'inspection générale (le surveillant général, n°17, 1969, p. 3) et par les surveillants généraux eux-mêmes. Pour autant, les survivances de la forme scolaire « n'ont pas toutes disparu » (le surveillant général, n°13, 1968, p. 22). Malgré l'évolution éducative préconisée, le surveillant général devient certes, conseiller d'éducation et le changement de nom de la revue en témoigne (le conseiller d'éducation, n°23), mais dans les faits, les conseillers principaux d'éducation décrivent une autre réalité qui les éloigne du cœur de l'enseignement du second degré inspiré par le courant novateur de l'Éducation nouvelle. Ils restent cantonnés à leur rôle répressif et les problématiques sociales et scolaires rencontrées chez les élèves les contraignent à tenir ce rang aux yeux des enseignants, des chefs d'établissements et des parents. Ainsi peut-on lire, les titres suivants dans la revue : « le chahut envahit l'école » (le conseiller d'éducation, n°25,28, 1971), il faut « canaliser les forces juvéniles » (le conseiller d'éducation, n°32, 1973), « une jeunesse déçue par l'école et les droits qu'elle peut leur octroyer » (le conseiller principal d'éducation, n°38, 1975). Ces manifestations de la jeunesse témoignent de difficultés diverses qu'il convient d'appréhender.

Dans ce contexte, les conseillers principaux d'éducation, du moins les plus optimistes d'entre eux, voient une carte à jouer dans le système éducatif, et, par le biais de l'animation et le suivi des élèves (1982), continuent de défendre une vie en dehors de la classe, comme élément central de l'épanouissement et de la réussite des élèves (le conseiller d'éducation, n°63, p.8), en particulier, dans le champ de la socialisation et de l'éducation à la citoyenneté. D'autres ne semblent pas partager le même enthousiasme, vu le regard que l'on porte sur eux et leur domaine : « Paradoxalement, alors que la vie à l'école ne cesse de s'ouvrir, de s'enrichir, de s'étendre, l'expression « vie scolaire » prend un sens de plus en plus restreint. Elle désigne aujourd'hui le cadre général des activités à l'école, en dehors des heures de classe : heures de permanence, midi-deux, internat, heures consacrées à la concertation... » (le conseiller d'éducation, n°63, p.5). Mais les contextes scolaires évoluent.

La fin des années 1980 marque la montée des violences (Debarbieux, 1990, 1996, 1999) et la perte de sens de l'École pour beaucoup de jeunes en situation d'échec scolaire (Dubet, 1991). Ceci conduirait-il au débat pour un renouveau éducatif (le conseiller d'éducation, n°98), à la recherche d'une « qualité » de vie et au développement de notions telles que l'accueil, face à des adolescents à la dérive, toujours plus nombreux. La revue entreprend à nouveau une réflexion sur un « mieux éducatif » sclérosé dans une forme scolaire prégnante :

« notre système scolaire fait peu de place à l'accueil parce qu'il reste tributaire d'une vision taylorienne de la pédagogie. La pédagogie demeure la seule et unique préoccupation. (...) La démarche qualitative renvoie à un renversement complet de perspective,



il faut cesser d'être centré sur des préoccupations pédagogiques, sur des contenus de savoir, sur des programmes ou même sur des méthodes, il faut d'abord se centrer sur le sujet à former. Il faudrait d'abord commencer à s'intéresser à l'élève » (Le conseiller principal d'éducation, n°98, p.6, 1989).

Cet idéal est amplement partagé par les auteurs de la revue<sup>18</sup>, mais ils sont conscients qu'« une révolution indispensable des mentalités corporatistes » reste à faire (le conseiller d'éducation, n°100, p. 12, 1990). Cependant, ils ont intégré qu'une carte reste à jouer, celle du conseiller principal d'éducation « médiateur » (ibid, p.16) ; une tendance confirmée dès 1996 (le conseiller d'éducation, la revue de la vie scolaire, n°122) et une réponse possible, selon l'Institution, « à la crise d'autorité et aux besoins des élèves<sup>19</sup> » (n°122, p. 14 à 22).

Malgré tout, en réfléchissant et en écrivant sur leur métier, les conseillers principaux d'éducation ressentent un tiraillement identitaire, une posture mal identifiée entre un bloc lié à l'instruction (les enseignants) et un autre lié à l'encadrement (les chefs d'établissement) dans une forme scolaire qui persiste (le conseiller d'éducation, la revue de la vie scolaire, n°133) où ils sont conscients de «suppléer aux carences éducatives des différentes institutions » (n°140). Jamais tout à fait au centre de l'action ni au cœur des préoccupations pédagogiques des élèves et des parents (à la différence des enseignants et des chefs d'établissement), les conseillers principaux d'éducation, par leurs expériences professionnelles, s'apparentent souvent au gardien de la paix et comme aide en marge de l'enseignement ou plutôt à son service :

Le conseiller d'éducation doit-il se limiter à une fonction de remédiation, en marge de la fonction d'enseignement, ou doit-il faire évoluer son rôle pour contribuer à une rénovation de l'enseignement? C'est la deuxième voie que préconisent certains, comme le sociologue Robert Ballion, qui suggérait aux Assises de la Vie Scolaire d'Orléans en 1995 que, du fait que le fonctionnement du système s'est désormais déplacé de la classe vers l'établissement d'une part et vers l'élève d'autre part. Le conseiller d'éducation n'est appelé à jouer un rôle essentiel, qu'il décline en trois axes: une fonction de « personnage- relais, de médiateur » ; une fonction de «contrepois aux logiques spécifiques que chaque spécialiste tend à développer «,enfin une fonction consistant à « piloter la mission de construire le contrat social à l'école». Plus de 30 ans après la création du corps par quelques tenants de l'innovation pédagogique, les conseillers d'éducation auraient-ils acquis la maturité suffisante pour prendre une part active à la rénovation du système? La place qu'occupent aujourd'hui les CPE, variable selon le type d'établissement, la personnalité du chef d'établissement, du CPE lui-même, de l'attitude des enseignants, etc., hésite entre plusieurs positionnements possibles: tantôt marginale, tantôt centrale, servant de

18 Les auteurs sont essentiellement des conseillers principaux d'éducation

19 Besoin de repères, modèle de conduite, justice, d'encadrement, de confiance...

délestage ou participant au pilotage, c'est une fonction qui peut régresser vers un rôle d'exécution des « basses œuvres » ou devenir un ferment de l'innovation. (Le conseiller d'éducation, la revue de la vie scolaire n°140, p.10, 2001)

Ce sont bien ces tensions qui s'expriment tout au long de la littérature professionnelle des conseillers principaux d'éducation. Si le pédagogique reste toujours le cœur du système scolaire pour les élèves et les familles, les conseillers principaux d'éducation peuvent y contribuer par le bon fonctionnement des établissements et l'individualisation des parcours scolaires (MEN, 2005). Il devient, à ce titre, gardien du temple et « homme-orchestre ».

« Central, marginal, pilote » (le conseiller d'éducation : la revue de la vie scolaire n°144, 2002), ce triptyque résume parfaitement la polyvalence d'un acteur qui épouse, au fil du temps, les problématiques des élèves et des établissements. Il est là dans l'ombre de ce qui se joue à l'école, tout en ayant la possibilité d'être une cheville ouvrière dans le domaine éducatif et dans celui du co-pilotage des établissements scolaires. Le regain du climat scolaire, la recherche du bien-être des élèves et la transmission des valeurs réaffirmée à partir des années 2015 dans les contextes identitaires et sociaux de cette époque allaient confirmer cette tendance (la revue de la vie scolaire : conseiller d'éducation n°159 et suivants). Les derniers numéros reprennent un questionnement exprimé depuis le début de la revue (1960-2016) : « le conseiller principal d'éducation doit-il être autre chose que le surveillant général ? » (la revue de la vie scolaire : conseiller d'éducation, n°200-201, p. 64), « peut-il devenir autre chose ? » (ibid, p. 66)... et de conclure « le positionnement faible (isolé et assigné), autant que bancal (direction *vs* enseignement), du conseiller principal d'éducation dans l'établissement induit mécaniquement celui de sa cause, l'éducation ». (ibid, p.67). Quoi qu'il en soit, l'éducation reste au cœur du métier, mais la discipline et ses déclinaisons (relation, médiation, etc.) en reste la pierre angulaire et la revue étudiée (1960- 2016), l'esprit des innovations en la matière. Dans quelles mesures, la dimension éducative de la vie scolaire et plus particulièrement celui qui l'incarne (le conseiller principal d'éducation) interroge-t-il les missions de l'École ?

### **Des marges éducatives au cœur des missions de l'École**

Si nous revenons un instant sur la genèse du conseiller principal d'éducation, nous remarquons que, dès 1819, le surveillant général se situait entre le répétiteur et le censeur des lycées, une sorte d'étape intermédiaire vers les carrières administratives (Delahaye et al. 2009/2013). Préposé au maintien de l'ordre, il devient peu à peu, compte tenu de l'évolution des problématiques éducatives et sociétales, un collaborateur de l'équipe enseignante dans le suivi des élèves et le spécialiste de l'animation éducative pour une prise en charge globale de ces derniers (1965, 1970, 1982). Inversement, toutefois, la persistance de la forme scolaire traditionnelle et la constitution d'un système éducatif fondé sur la séparation de l'instruction et

de l'éducation, allaient au fil du temps conforter le conseiller principal d'éducation dans sa position de maintien de l'ordre et de la paix sociale et réduire la vie scolaire à la condition de l'acte d'instruire (Delaire, 1997), faisant de celle-ci, « une structure palliative de socialisation en marge de la pédagogie » (Picquenot & Vitali, 2007). Sans doute, « L'institution scolaire, dans toute l'épaisseur de ses pratiques, dispositifs tant pédagogiques, qu'architecturaux, spatiaux ou sociaux (...) ne sont pas choses qui se déplacent aussi facilement que des idées ou des finalités (...) » (Vincent, 2015, p.33). Pour autant, doit-on considérer que le conseiller principal d'éducation et la vie scolaire entendue comme tout ce qui se passe en dehors de la classe soient en marge des missions de l'École ? Il y a ici un vrai paradoxe en la matière. Les lois d'orientation qui guident notre système éducatif (1989, 2005, 2013) vont toutes dans le sens d'une amélioration de la prise en charge de l'élève en variant, d'une réforme à l'autre, sur l'éducation comme priorité nationale :

L'éducation est la première priorité nationale. Le service public de l'éducation est conçu et organisé en fonction des élèves et des étudiants. Il contribue à l'égalité des chances. Le droit à l'éducation est garanti à chacun afin de lui permettre de développer sa personnalité, d'élever son niveau de formation initiale et continue, de s'insérer dans la vie sociale et professionnelle, d'exercer sa citoyenneté. (Loi d'orientation de 1989).

Quant à la loi de 2005, elle replace les élèves au centre de leurs apprentissages et se donne comme objectif la réussite de tous et la maîtrise du socle commun de connaissances et de compétences (2006) avant d'être remplacée, ou plutôt poursuivie dans ses objectifs, par la loi dite de refondation de l'École (2013) qui entend faire de « la jeunesse et de l'éducation une priorité nationale ». Ces lois ont permis, comme en témoigne la revue des conseillers principaux d'éducation, l'investissement éducatif sans réserve de ces professionnels en particulier dans le domaine de l'éducation à la citoyenneté, la saisie des instances de représentation, le suivi des élèves et leur régulation tout au long de leur scolarité. Inlassablement, le surveillant général ou le conseiller principal d'éducation fait figure de spécialiste de l'éducation d'abord comme gardien de l'ordre, mission qu'il rejette sans cesse, puis comme gardien la paix et enfin comme gardien du temple (l'établissement scolaire) (la revue de la vie scolaire : conseiller d'éducation, n°200-201, 2016).

Le champ de la pédagogie lui est ouvert par le biais de la médiation et de l'accompagnement individuel (le conseiller d'éducation, à partir du n°88), mais la classe reste réservée aux enseignants ! Les conseillers principaux d'éducation hésitent devant ce nouveau rôle et le n°183 (2012) de la revue en expose les multiples freins et problèmes de légitimité. Pourtant depuis les dernières lois d'orientation (2005, 2013) et les réformes des collèges et lycées (1995-2009- 2015), les occasions ne manquent pas d'investir la classe : aide personnalisée, éducation civique juridique et morale (ECJS), pratiques pluridisciplinaires à caractère professionnel (PPCP),

remplacées aujourd'hui par un programme d'enseignement moral et civique alliant savoirs, compétences et pratiques, socle commun de connaissances, de compétences et de culture, les projets transversaux, etc. Mais, dans aucun de ces cas, le conseiller principal d'éducation n'est mentionné dans la rédaction ministérielle de ces nouvelles offres d'apprentissage. Par ailleurs, dans la revue professionnelle qu'ils dirigent, les conseillers principaux d'éducation n'en font que très peu mention sinon dans une approche expérimentale guidée par leurs soins. L'idée est encore au stade de la réflexion, impulsée en partie par d'autres professionnels comme Jean-Louis Auduc<sup>20</sup> considérant que le conseiller principal d'éducation peut être la cheville ouvrière de la pédagogie de la laïcité (la revue de la vie scolaire : conseiller d'éducation, n°200-201, 2016). Les ressorts de la politique éducative renforcée par la nouvelle circulaire des conseillers principaux d'éducation (2015) semblent retenir davantage l'attention (la revue de la vie scolaire : conseiller d'éducation, n°196, 2014) :

Le conseiller principal d'éducation au cœur de la politique éducative », illustré par une main déposant la dernière pièce manquante d'un puzzle. Les responsabilités se dessinent, à présent, autour de trois domaines : la politique éducative de l'établissement, le suivi des élèves et l'organisation de la vie scolaire. (MEN, 2015).

Le conseiller principal d'éducation accompagne donc la mutation du système scolaire. L'évolution des missions de ce professionnel, comme l'indiquent les derniers articles de la revue, le conduit à assumer un rôle de conseil au sein des différentes instances, à l'articulation de la vie de l'élève et de celle de l'établissement. Mais qu'il s'agisse de politique éducative ou de pédagogie, la littérature professionnelle de la revue n'y consacre que deux numéros, depuis ses deux dernières années, laissant la plus large place au domaine éducatif.

## Conclusion

L'étude de la presse professionnelle concernant les conseillers principaux d'éducation met à jour la prégnance de l'autorité dans les missions exercées. Celle-ci évolue certes et le souci d'ordre prend une forme plus éducative lors du passage du surveillant général au conseiller principal d'éducation devenu spécialiste du conseil, de l'accueil, de l'accompagnement ou encore de la médiation même si le rappel à la règle n'en est pas exclu. Le conseiller d'éducation est voué encore aujourd'hui, dans la division morale du travail des établissements, au « sale boulot » (Payet, 1997) ce qui le rend à la fois indispensable et invisible quand la teneur des troubles peut se réguler simplement sans son intervention.

C'est donc sur un terrain de conquête supplémentaire que le conseiller principal d'éducation entend trouver sa place sur l'échiquier restreint de la forme scolaire, en apportant « une forme éducative » nouvelle, inspirée de l'éducation

<sup>20</sup> Enseignant d'histoire, ancien directeur-adjoint de l'IUFM de Créteil. Il a écrit de nombreux ouvrages sur le système éducatif et les conseillers principaux d'éducation.

nouvelle par la socialisation et l'éducation à la citoyenneté. Cette forme est pensée d'abord comme finalité, puis comme condition indispensable d'une réussite et d'un épanouissement des élèves, sans pour autant que cette forme d'investissement perturbe le parcours scolaire, parcours entendu comme parcours pédagogique. Depuis les années 90, la multiplication des problématiques sociales et scolaires amène le conseiller d'éducation à prendre en charge une part toujours plus large du fonctionnement de l'établissement, comme viatique de la politique éducative. Ni tout à fait au centre du système, ni tout à fait à la marge, nous pouvons affirmer que le conseiller principal d'éducation, est un acteur de l'ombre, mais dont l'action contribue à rendre possibles les missions de l'école : instruire et éduquer. La revue retrace cette évolution et souligne l'adaptabilité permanente de cet acteur qui au fil des années et des réformes accède au cœur de la classe (réformes récentes du socle commun (2006, 2015) et de l'enseignement moral et civique (2015). Osera-t-il y prendre sa place aux côtés des enseignants ou ces derniers lui laisseront-ils une place dans l'espace de la classe, il est trop tôt pour en juger.



**Références bibliographiques**

- BALLION, R. (1993). *Le lycée, une cité à construire*. Paris : Hachette.
- BARTHELEMY, V. (2005). *Histoire de la vie scolaire : de son évaluation à la construction d'un mode de management collégial*. Paris : L'Harmattan, mouvement des savoirs.
- CHAUVIGNÉ, C. (2017). *L'éducation citoyenne au lycée (1881-2010) : pratiques d'acteurs*. Paris : l'harmattan.
- COUSINET, R. (1945). *Une méthode de travail libre par groupe*. Paris : eds du Cerf.
- CROS, L. (1962). *L'explosion scolaire*. Paris : CUIP (Comité universitaire d'information pédagogique).
- DEBARBIEUX, E. (1990). *La Violence dans la classe*. Paris : ESF.
- DEBARBIEUX, E. (1996). *La Violence en milieu scolaire : état des lieux*. Paris : ESF.
- Debarbieux, E. (1999). *La Violence en milieu scolaire : le désordre des choses*. Paris : ESF.
- Delaire, G. (1997) ; *La vie scolaire : principes et pratiques*. Paris : Nathan.
- DELAHAYE, JP. (Dir), BARBIER, C., DURAND, F., MACHURE, N. (2009). *Le conseiller Principal d'Éducation – De la vie scolaire à la politique éducative*. Paris- Editions Berger-Levrault Dewey, J. (1916, 1938/2011). *Démocratie et éducation suivi de Expérience et éducation*, Paris, A. Colin.
- DUBET, F. (1991). *Les lycéens*. Paris : Le Seuil.
- DUPEYRON, J.-F. (2017). *La vie scolaire. Une étude philosophique*. Nancy : Presses universitaires de Lorraine.
- LAHIRE, B. (2008). *La Raison scolaire. École et pratiques d'écriture entre savoir et pouvoir*. Rennes, France : Presses universitaires de Rennes
- PROST, A. (2013). *Du changement dans l'école. Les réformes de l'éducation de 1936 à nos jours*. Paris : Seuil.
- OURY, F. & VASQUEZ, A. (1967). *Vers une pédagogie institutionnelle*. Paris : Maspero.
- PAYET, JP. (1997). Le «sale boulot» : Division morale du travail dans un collège en banlieue, In *l'école dans la ville, Les Annales de la Recherche Urbaine*, pp. 19-31.
- PICQUENOT, A. & VITALI, C. (2007). *De la vie scolaire à la vie de l'élève*. CRDP Dijon : collection Documents, actes et rapports pour l'éducation.
- PROST, A (2004). *Histoire générale de l'enseignement et de l'éducation en France, t. IV, L'école et la famille dans une société en mutation (depuis 1930)* Paris, Perrin, coll. « Tempus ».
- VERGNIOUX, A. (2008). Introduction. *Les Sciences de l'éducation – Pour l'Ère nouvelle*, vol. 41(3), 7-12. doi:10.3917/lse.413.0007.
- KAHN, P. (2008). Observations sur la contribution d'André D. Robert. *Les Sciences de l'éducation – Pour l'Ère nouvelle*, vol. 41(3), 47-51. doi:10.3917/lse.413.0047.
- VINCENT, G, LAHIRE, B & THIN, D. (1994). *L'éducation prisonnière de la forme scolaire*. Lyon : Presses universitaires de Lyon.

VINCENT, G., COURTEBRAS, B. & REUTER, Y. (2012). La forme scolaire : débats et mises au point: Entretien de Guy Vincent avec Bernard Courtebras et Yves Reuter. *Recherches en didactiques*, 13(1), 109-135. <https://www.cairn.info/revue-recherches-en-didactiques-2012-1-page-109.htm>.

Pour les extraits de revue, le site de l'association nationale des conseillers principaux d'éducation propose certains numéros : <http://www.ancpe.com/>

Revista digital: [www.ifch.unicamp.br/ojs/index.php/modernoscontemporaneos](http://www.ifch.unicamp.br/ojs/index.php/modernoscontemporaneos)



This is an open-access article distributed under the terms of the Creative Commons Attribution License.